



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 septembre 2015

Date de transmission en Préfecture : 2.9.SEP..2015

Date de la convocation : 17 septembre 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Sont présents :

M. PANCHER, Maire ; Mme JOLY, Adjointe au Maire ; Mme CHAMPION, Adjointe au Maire ; M. LEMOINE, Adjoint au Maire ; Mme EL HAOUTI, Adjointe au Maire ; M. GONZATO, Adjoint au Maire ; Mme BOIDIN, Adjointe au Maire ; Mme DILLMANN, Conseillère Municipale ; M. FRANZ, Conseiller Municipal ; Mme TANI, Conseillère Municipale ; M. COLLIGNON, Conseiller Municipal ; Mme SCHERER, Conseillère Municipale ; Mme GERARDIN, Conseillère Municipale ; M. ANDRIAMIHARISOA, Conseiller Municipal ; M. BROGGINI, Conseiller Municipal ; M. MINETTO, Conseiller Municipal ; Mme CABART, Conseillère Municipale ; M. CORRIER, Conseiller Municipal ; Mme TSAGOURIS, Conseillère Municipale ; M. AYNES, Conseiller Municipal ; Mme ANDRE, Conseillère Municipale ; M. SAHIN, Conseiller Municipal ; M. GRAVIER, Conseiller Municipal

Sont excusés avec pouvoir de vote :

M. HAUET par pouvoir à M. PANCHER, Mme BOUCHOT par pouvoir à Mme CHAMPION, M. DUFFOURC par pouvoir à Mme JOLY, M. COLLIN par pouvoir à M. GONZATO, Mme HIBOUR par pouvoir à Mme EL HAOUTI, M. DELVERT par pouvoir à M. FRANZ, Mme OUDIN par pouvoir à Mme GERARDIN, Mme GROSS par pouvoir à Mme TANI, M. LATOUR par pouvoir à M. GRAVIER

Est absent :

Mme JAQUET

Secrétaire de Séance :

Catherine CABART



VALIDATION DU PROGRAMME ET RECRUTEMENT D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE - PROJET COMPLEXE STADE COTE SAINTE CATHERINE (STADE, TENNIS)

2015_09_24_6
DLF

Suite à l'étude de faisabilité réalisée par les cabinets ISC/PRISME INGENIERIE présentée en Conseil Municipal du 25 juin 2015, la Ville a poursuivi les échanges avec le club (UTB) et le prestataire afin d'aboutir au document programme présenté aujourd'hui.

Ce projet a été arrêté ainsi :

- Réhabilitation des 4 courts de tennis extérieurs en terre battue. Compte tenu de la qualité des surfaces, seuls seront concernés les grillages et clôtures, traitement des abords, cheminements accessibles PMR et arrosage.
- Création de 4 courts de tennis couverts après déconstruction des 2 courts existants.
- Création d'un local dédié à l'accueil des usagers avec vestiaires, espace de convivialité, sanitaires, bureau.
- Déconstruction du club house.
- L'accessibilité PMR sera intégrée à l'ensemble de la réflexion en prenant en compte la topographie des lieux et en évitant la contrainte d'un ascenseur.

Il sera complété par quelques interventions techniques de reprise des réseaux ou de réaménagement des locaux affectés aux agents.

Compte-tenu des spécificités de ce projet et des calendriers de mise en œuvre, il est proposé de scinder la maîtrise d'œuvre en deux parties :

- une partie réalisée en régie, intégrant la réhabilitation des courts extérieurs, le remplacement des grillages et clôtures, la mise à niveau des réseaux et la reprise des locaux affectés aux agents, ainsi que l'accessibilité PMR (équipements et cheminements sur la plate-forme du haut).
- une partie déléguée à un maître d'œuvre pouvant justifier d'une expertise et de réalisations de ce type pour la partie bâtiment et accessibilité PMR de l'ensemble,

Les problématiques de maîtrise foncière, avec une partie des terrains appartenant au club via une société civile immobilière, seront réglées par une rétrocession à titre gracieux. La valeur des équipements et du foncier cédés étant considérée comme l'apport de l'association UTB à la réalisation de ce projet.

Au stade du programme, s'agissant de la partie création du bâtiment, la Ville, le club et le prestataire ont pris le parti de ne pas arrêter définitivement l'organisation des espaces afin de ne pas figer les propositions architecturales qui restent de la responsabilité du maître d'œuvre.

La Ville imposera de rester dans l'enveloppe prévue, telle qu'elle a été présentée en Conseil Municipal et qui est celle du plan de financement suivant :

Rénovation du stade de la Côte Sainte Catherine et aménagement d'un complexe tennistique			
Charges		Ressources	
Aménagements réglementaires et gros entretien Stade Côte Sainte Catherine		FEDER	500 000,00 € 16,46%
Mise en accessibilité PMR du bloc vestiaires	80 000,00 €	Etat	550 000,00 € 18,10%
Ravalement vestiaires	55 000,00 €	Conseil Régional	500 000,00 € 16,46%
Mises aux normes du sous-sol de la maison du gardien	15 000,00 €	GIP Objectif Meuse	880 800,00 € 28,99%
Remise à plat des installations techniques de la maison du gardien	25 000,00 €		
Reprise des réseaux, modernisation éclairage extérieur et clôtures	300 000,00 €		
Réhabilitation des 4 courts extérieurs	135 000,00 €		
Déconstruction du club house de tennis	25 000,00 €		
Sous total	635 000,00 €		
Création complexe tennis			
Construction vestiaires / sanitaires + club house	290 000,00 €		
Déconstruction infrastructures non utilisées	60 000,00 €		
Construction de 4 courts couverts en structure traditionnelle	1 500 000,00 €		
Option chauffage/ventilation	140 000,00 €		
Aléas et actualisation	100 000,00 €	Ville de Bar-le-Duc	607 700,00 € 20,00%
Maîtrise d'œuvre + missions (15%)	313 500,00 €		
Sous Total	2 403 500,00 €		
Total HT	3 038 500,00 €	Total HT	3 038 500,00 €

TVA 20%	607 700,00 €	FCTVA	598 122,65 €
		TVA Ville	9 577,35 €
Total TTC	3 646 200,00 €	Total TTC	3 646 200,00 €

Selon le règlement actuel du GIP Objectif Meuse, ce projet serait limité à une intervention à hauteur de 30 % d'un investissement plafonné à 1 000 000 €. Nous allons intervenir auprès du GIP pour bénéficier d'un déplafonnement pour un projet de cette ampleur.

Compte-tenu du transfert, au 1^{er} janvier 2016, de cet équipement à la Communauté d'Agglomération, un rapport sera présenté en décembre pour organiser la gestion ultérieure dans le cadre d'une délégation à la Ville.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à la majorité, décide de :

Par 29 voix pour

1 voix contre :

M. AYNES

2 abstentions :

M. GRAVIER, M. LATOUR

- valider le programme décrit ci-dessus,
- autoriser l'engagement du recrutement d'un maître d'œuvre selon la procédure de mise en concurrence habituelle,
- approuver le plan de financement,
- donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE MAIRE,
Le Directeur Général des Services,

Bertrand ACHARD



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE BAR LE DUC (55)

Utilisateur : WEBDELIB APPLICATION

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	2015_09_24_6
Date de la décision:	2015-09-29 00:00:00+02
Objet:	Validation du programme et recrutement d'un maître d'œuvre - Projet complexe stade Cote Sainte Catherine (stade, tennis)
Classification matières/sous-matières:	9.1
Identifiant unique:	055-215500299-20150929-2015_09_24_6-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
055-215500299-20150929-2015_09_24_6-DE-1-1_0.xml	text/xml	895
nom de original:		
D_484.pdf	application/pdf	102734
nom de métier:		
055-215500299-20150929-2015_09_24_6-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	102734

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 octobre 2015 à 09h31min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 octobre 2015 à 09h40min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	1 octobre 2015 à 09h44min13s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	1 octobre 2015 à 09h50min55s	Recu par le MIOCT le 2015-10-01

